

## **SAINT DENIS DE JOUHET**

### **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 SEPTEMBRE 2022**

#### **CONVENTION AVEC LE SIVU FOUGEROLLES-SARZAY-TRANZAULT**

Le conseil municipal décide de renouveler pour cette année la convention de mise à disposition de la commune d'un employé et de matériel de broyage par le SIVU Fougerolles-Sarzay-Tranzault.

#### **CREATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL A DUREE DETERMINEE**

Le conseil décide la création d'un emploi contractuel à durée déterminée et temps partiel pour aider à la cantine et effectuer l'entretien de divers locaux.

#### **PRIMES POUR LA FOIRE DU 04 OCTOBRE**

Le conseil détermine les montants des primes qui seront attribuées aux éleveurs présents le jour de la foire annuelle.

#### **TRAVAUX « RUE SYLVAIN BRAUD »**

Le conseil décide que la commune participera financièrement aux travaux de dissimulation des réseaux de télécommunication et de sécurisation des réseaux basse tension « rue Sylvain Braud ». Ces travaux seront effectués par le SDEI 36.

#### **REPAS DE FIN D'ANNEE**

Cette année un repas sera offert aux habitants de la commune âgés de 69 ans et plus. Les personnes qui ne pourront pas y participer recevront des bons d'achat d'une valeur de 30 €.

#### **VENTE D'UN EXCEDENT COMMUNAL**

Suite à l'avis favorable du commissaire-enquêteur, le conseil décide le déclassement d'un excédent communal à « Chaumeil » afin de le vendre à un riverain qui souhaite l'acquérir.